



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE - INDUSTRIELS DE LA MER 2024-2027

WWW.GICAN.ASSO.FR



WWW.EVOLEN.ORG



WWW.SYNDICAT-ENERGIES-RENOUVELABLES.FR



GICAN L'INDUSTRIE
NAVALE
FRANÇAISE

EVOLEN
Energies
Aujourd'hui & Demain







© Crédit Chantiers de l'Atlantique

LES CHIFFRES DE LA FILIÈRE FRANÇAISE DES INDUSTRIELS DE LA MER



120 000
emplois directs



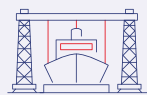
35,5 Mds€
de chiffre d'affaires
(dont 50% à l'export)



45 GW
Objectif de capacité
d'éolien offshore
en France à 2050



72 000
recrutements prévus
à l'horizon 2030



≈50
chantiers navals
qui forment un réseau
parmi les meilleurs
du monde

Consultez le **contrat stratégique de filière - Industriels de la mer 2024-2027** en scannant ce QRCode >>>>>>>>





QU'EST-CE-QUE LE CONTRAT STRATÉGIQUE DE FILIÈRE ?

Un contrat entre l'État et la filière des industriels de la mer pour la période 2024-2027 structuré autour de 22 projets pour soutenir le développement et la compétitivité du secteur. Le contrat s'articule autour de 4 axes :

AXE 1 : Réindustrialisation et autonomie stratégique

AXE 2 : Transition écologique

AXE 3 : Innovation et R&D

AXE 4 : Attractivité des métiers et gestion des compétences

Placée sous l'égide du Conseil national de l'industrie (CNI), rattaché à la Direction générale des Entreprises (DGE), la filière des industriels de la mer regroupe les industries navales, les énergies marines renouvelables et l'offshore. Coordinés par le CNI, les comités stratégiques de filière (CSF) permettent d'instaurer un dialogue concret, performant et régulier entre l'État, les entreprises et les représentants des salariés pour mettre en place les objectifs du Contrat Stratégique de Filière.



AXE 1 : Réindustrialisation et autonomie stratégique

L'Etat soutient la souveraineté industrielle de la filière par la commande publique, par les dispositifs en faveur de la compétitivité comme la visibilité des marchés et des infrastructures et par le développement des capacités industrielles (innovation RSE, développement à l'international).

AXE 2 : Transition écologique

La filière investit dans la transition écologique en contribuant à la feuille de route de décarbonation du secteur maritime (2023). Cette feuille de route développe plusieurs solutions : électrification des navires et des quais, nouvelles propulsions et motorisation, propulsion par le vent, captage de CO₂, carburants alternatifs dont hydrogène.



AXE 3 : Innovation et R&D

En créant des synergies avec la recherche universitaire et les pôles de compétitivité, les industriels de la mer bénéficient d'un environnement favorable à la recherche & développement et à l'innovation. Ces technologies émergentes sont essentielles au développement de nos industries.

AXE 4 : Attractivité des métiers et gestion des compétences

La filière anticipe des besoins en formations, en compétences et en emplois. L'objectif est de susciter des vocations pour travailler dans le secteur maritime et de fidéliser les salariés.



LES OUTILS AU SERVICE DE LA FILIÈRE



Conseil d'orientation de la Recherche et de l'Innovation de la filière des industriels de la mer : Le CORIMER est un outil de dialogue entre l'Etat et la filière visant à développer le soutien public à l'innovation dans notre filière et à faciliter le fléchage des projets innovants maritimes vers les dispositifs de soutien publics. Ces travaux s'appuient sur cinq feuilles de route élaborés avec les industriels, les pôles de compétitivité et les organismes de recherche (Décarbonation et navires écologiques ; Bateaux intelligents et systèmes autonomes ; Nouveaux matériaux et chantier/usine intelligente ; Industrie offshore du futur ; Sécurité, sûreté et environnement maritime). Chaque année des appels à manifestation d'intérêt sont lancés par le CORIMER afin de soutenir des projets de recherche et de développement à la fois innovants et durables en s'appuyant sur France 2030.

Les pôles de compétitivité contributeurs des cinq feuilles de route :



CINav, Campus national des industries de la mer : Le CINav est une association qui travaille pour la filière des industriels de la mer sur les volets formations, emplois et compétences. L'association fédère des entreprises du secteur industriel, les régions du littoral, les rectorats d'académie, les ministères et groupements professionnels pour promouvoir les métiers de la filière et renforcer son dynamisme. Le label « By CINav » permet notamment d'enrichir des formations existantes de connaissances maritimes.



BPI France - Accélérateur Industriels de la Mer : L'accélérateur Industriels de la Mer de BPI France est un programme d'accompagnement des dirigeants de la filière. Les conseils collectifs et individuels poursuivent l'objectif de répondre aux enjeux de recrutement, d'innovation et de transition environnementale du secteur tout en renforçant la compétitivité des entreprises.



© Crédit Ewan Lebourdais

LES ACTEURS DU CONTRAT STRATÉGIQUE DE FILIÈRE 2024-2027



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DU PARTENARIAT
AVEC LES TERRITOIRES
ET DE LA DÉCENTRALISATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT,
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de la mer

EVOLEN
Energies
Aujourd'hui & Demain

GICAN L'INDUSTRIE
NAVALE
FRANÇAISE

ser Syndicat
des énergies
renouvelables